



fr.villa-chanterelle.org

CONTRAT DE LOCATION

Les deux logements proposés ont été loués pendant des années par des services d'annonces aux particuliers et ils ont été récemment rénovés afin de convenir également à une clientèle étrangère. Nous pensons donc fournir un rapport qualité / prix particulièrement avantageux, tout en restant dans le cadre d'une location familiale.

Les deux logements sont situés dans une propriété de 4000m² disposant d'un grand jardin et d'une piscine. Les locataires disposent d'un parking privé dans la propriété et bénéficient d'une orientation sud.

La propriété est située à 3km de la mer mais à 100m du centre-ville, vous permettant de faire vos courses à pied.

Un arrêt de bus allant directement vers les plages passe à 100m de la propriété.

Les petits animaux sont acceptés mais les chiens doivent être constamment surveillés.

I. RESERVATION

Nous louons habituellement nos deux appartements à la semaine, du samedi au samedi.

Un quart du loyer doit être réglé sous formes d'arrhes à Monsieur Gérard HENRY. Les arrhes conditionnent la prise en compte de la réservation; à la réception des arrhes vous obtiendrez une lettre de confirmation de notre part.

Le reste du loyer doit être impérativement réglé, dans sa totalité, au propriétaire lors de la remise des clés.

Nous n'exigeons par contre aucune caution.

II. ARRIVEE ET DEPART

La remise des clés a lieu habituellement le samedi après-midi après 14 heures. Vous pouvez toujours nous joindre au 0494342079 et au 0663692120 en cas de retard.

Le départ de l'appartement a lieu le samedi à 10 heures au plus tard, de façon à nous laisser remettre en état l'appartement pour le client suivant. Nous inspecterons l'appartement et une contribution au ménage de 30 euros vous sera demandée exceptionnellement si l'appartement nous est laissé particulièrement sale.

Nous n'avons aucune envie de vous demander cette contribution et souhaitons qu'elle reste demeure exceptionnelle.



CONTRAT DE LOCATION

III. LA MACHINE A LAVER

Vous avez accès à une machine à laver. Elle se trouve dans un local fermé à clé et vous devez donc aviser le propriétaire avant de vous en servir.

IV. L'INTERIEUR DES APPARTEMENTS

Les appartements sont entièrement équipés tant en vaisselle qu'en petit électroménager.

Nous vous fournissons les draps, taies et couvertures. Vous apporterez en revanche vos gants et serviettes.

V. CONCERNANT LA PISCINE

- des bains de soleils et des matelas sont mis à votre disposition,
- vous profiterez ainsi en toute tranquillité des abords de la piscine pendant les heures précisées ci-dessous dans un cadre paysager et entretenu quotidiennement.

En ce qui concerne ses horaires :

- elle est accessible aux locataires chaque jour de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures aux locataires des deux appartements,
- par conséquent il ne vous sera pas possible de manger au bord de la piscine.

Par ailleurs,

- aucun tiers ne pourra être invité à venir profiter de la piscine,
- le local piscine en dur ne vous est pas accessible,
- les seuls engins de plage autorisés dans la piscine sont un masque, un tuba et un matelas gonflable. Aucune pelle en plastique, canoë gonflable ou pagaie ne sera accepté du fait des dommages infligés dans le passé par ces objets sur le liner de la piscine.
- nous n'acceptons pas la présence de chiens à proximité
- il vous est fortement conseillé de tenir à l'œil vos enfants tout le temps car les piscines sont dangereuses pour eux. Notre responsabilité dans ce domaine ne vous exonérera pas de la vôtre... et il va sans dire qu'aucun secouriste ou surveillant ne sera présent.

VI. FINALEMENT...



fr.villa-chanterelle.org

CONTRAT DE LOCATION

Nous tenons beaucoup au respect de ces règles simples qui permettront de ne pas dégrader le cadre dont vous profitez et assureront une coexistence paisible entre les locataires des deux appartements.

Nous restons à votre disposition pour vous conseiller sur vos choix de plages, excursions ou sorties dans la région et nous espérons vous voir revenir comme cela a souvent été le cas dans le passé.

Le propriétaire

Gérald HENRY

